

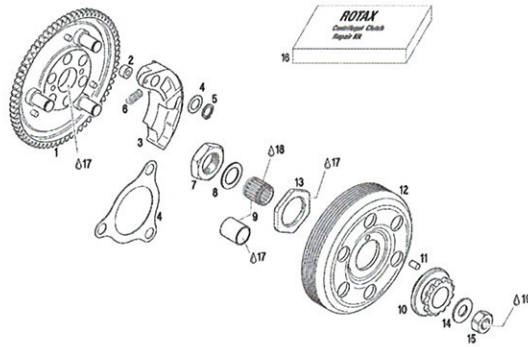
MOTEUR ROTAX Modèle J 125 MAX FFSA

Configuration de moteur : 30.125.130 (= configuration 15 kW) – J 125 MAX FFSA

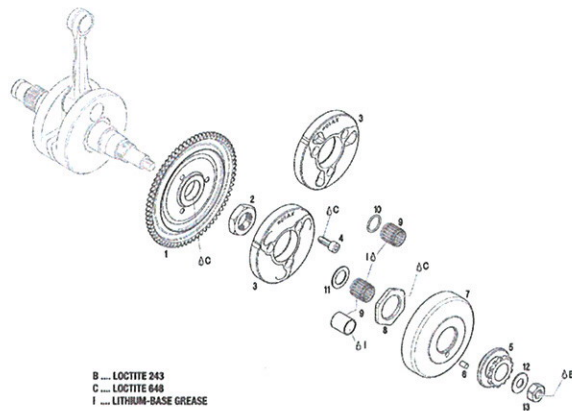
EMBRAYAGE

- 16.1 2 versions d'embrayage sont autorisées.
- 16.2 Embrayage centrifuge à sec, régime maximum d'enclenchement à 3000 tr/mn.
Le kart (sans le pilote) doit commencer à avancer avec un régime moteur de 3000 tours maximum.
Cela est valide pour les 2 versions d'embrayage.

Version 1



Version 2



B ... LOCTITE 243
C ... LOCTITE 648
I ... LITHIUM-BASE GREASE

Pour cette version 2, les 2 moyeux d'embrayage illustrés ci-dessus (repère 3) sont autorisés.



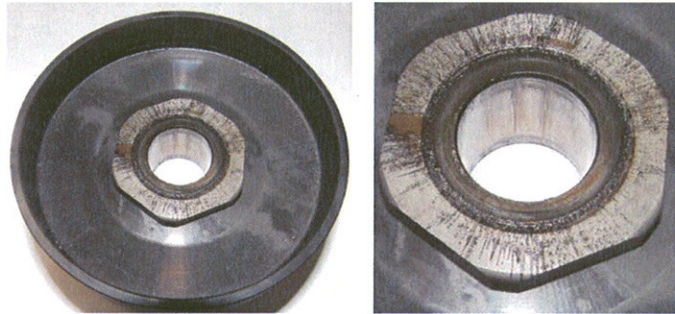
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

EMBRAYAGE (suite)

16.3

Les moteurs équipés du système d'embrayage **Version 1** ou **Version 2** doivent être montés avec la nouvelle cage à aiguille 15x19x17 (repère 9) et avec le joint de cloche d'embrayage (repère 10).
Exception : si la bague en téflon 15x17x20 (repère 9) dédiée au montage du pignon 11 dents est utilisée, aucun joint de cloche d'embrayage ne doit être monté.

Aucun lubrifiant ou substance additionnelle n'est autorisé dans l'embrayage excepté la graisse provenant de la lubrification de la cage à aiguille à l'entrée de la cloche.



Les photos montrent le maximum de dépôt de graisse pouvant être centrifugé dans la cloche même avec le joint de cloche d'embrayage monté.
Seul l'écrou de cloche et l'alésage du pignon montrent des traces de graisse. La surface de frottement des masselottes dans la cloche doit être complètement sèche.

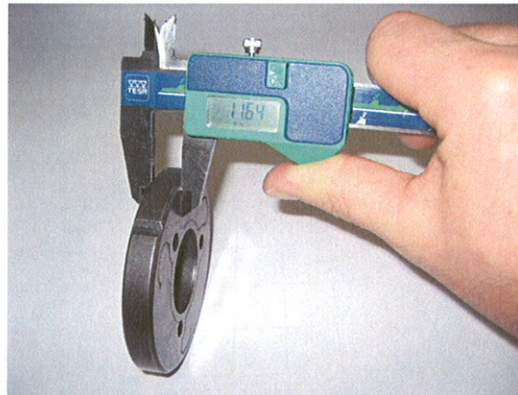
Dans le cas où la bague en téflon pour le pignon 11 dents est montée, la cloche ne doit présenter aucune trace de graisse ou substance additionnelle.

16.4

Le système d'embrayage **Version 2** doit respecter les spécifications suivantes.

16.4.1

Hauteur du moyeu d'embrayage



Minimum : 11.45 mm.



SPECIFICATIONS TECHNIQUES

EMBRAYAGE (suite)

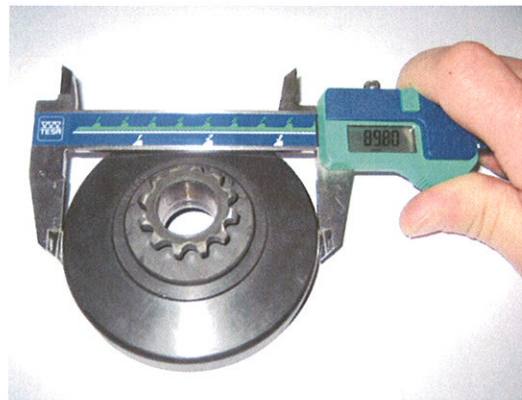
16.4.2 **Epaisseur du diamètre intérieur/extérieur du moyeu d'embrayage**



La mesure doit être faite sur les 3 patins d'embrayage, 5 à 10 mm de l'extrémité de chaque patin (les 3 patins doivent être complètement fermés pour la mesure – pas d'ouverture).

Aucune mesure ne peut être en dessous de 24,10 mm.

16.4.3 **Diamètre extérieur de la cloche d'embrayage**



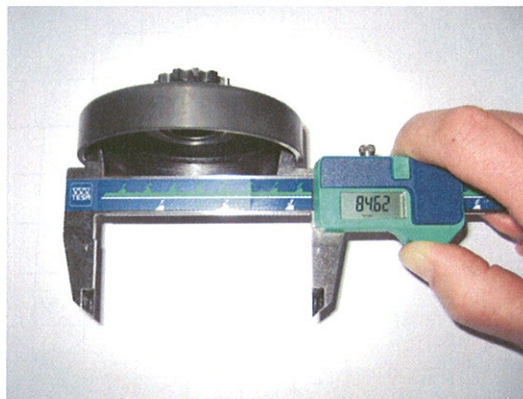
Le diamètre doit être mesuré avec un pied à coulisse positionné en appui sur la cloche (et non à la verticale de la cloche).

Diamètre minimum : 89,50 mm.



EMBRAYAGE (suite)

16.4.4 Diamètre intérieur de la cloche d'embrayage



Le diamètre intérieur doit être mesuré avec un pied à coulisse. La mesure doit être faite au milieu de la cloche d'embrayage (sur la surface de frottement de la cloche).

Diamètre maximum : 84,90 mm.

16.4.5 Hauteur de l'ensemble pignon / cloche d'embrayage



Hauteur minimum : 33,90 mm.



SPECIFICATIONS TECHNIQUES

SYSTEME D'ÉCHAPPEMENT

- 18.1 Doit être d'origine et ne peut être modifié, à l'exception du remplacement de la fibre d'absorption de silencieux. L'utilisation de vis et de boulons à la place des rivets pour maintenir la fermeture du pot d'échappement est autorisée.
- 18.2 La rotule d'échappement standard doit être utilisée.
- 18.3 Le pot d'échappement et le silencieux doivent être conformes à l'origine (illustration 7). Les 2 versions illustrées ci-dessous sont autorisées (version silencieux soudé ou version silencieux fixé par 2 ressorts). Seul l'isolant fourni par ROTAX est autorisé. Une seule laine d'isolation est autorisée
- 18.4 Longueur du cône d'admission (cône primaire) : 592 mm ± 5 mm. (mesure extérieure au départ de la pipe d'échappement jusqu'au début de la partie cylindrique).
- 18.5 Longueur de la partie cylindrique : 125 mm ± 5 mm
- 18.6 Longueur du cône secondaire : 225 mm ± 5 mm.
- 18.7 Diamètre extérieur du tube coudé à 180° : 41 mm +1,5 mm / -1,0 mm. (mesure identique en tout point du coude).
- 18.8 Diamètre du trou de l'embout de silencieux : 21 mm maximum.
- 18.9 Le pot de détente et le silencieux fournis avec le moteur doivent être d'origine sans aucune modification. Polissage, revêtement ou autre n'est pas autorisé.
- 18.10 Il est autorisé d'utiliser 4 ressorts maximums pour fixer le pot d'échappement à la rotule. Aucun autre système n'est autorisé.

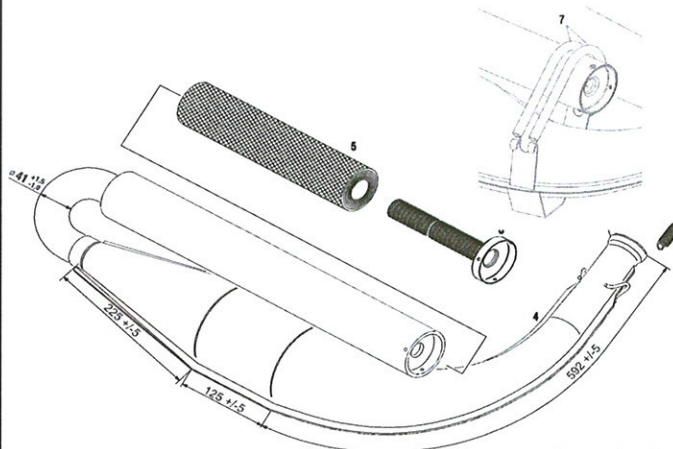


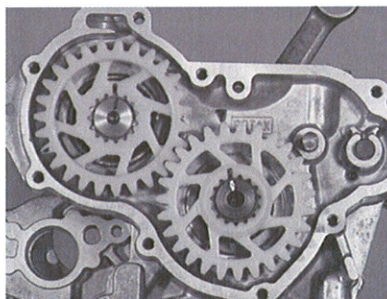
Illustration 7



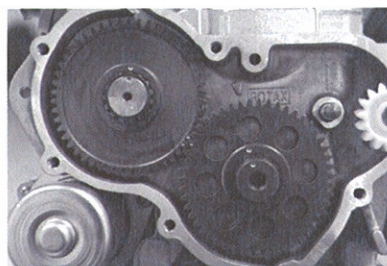
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

PIGNONS DE BALANCIER

- 20.1 2 versions de pignons de balancier sont autorisées.
- 20.2 Les pignons de balancier « plastiques » doivent être utilisés uniquement avec l'embrayage Version 1.



- 20.3 Les pignons de balancier « aciers » peuvent être utilisés avec l'embrayage Version 1 ou Version 2.



- 20.4 Mixer des pignons de balancier aciers de différentes épaisseurs (6 et 9 mm) est strictement interdit.

